

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 711-10

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 711-10

Règlement 711-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment de 4 étages et plus à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 6 mai 2019, a adopté le projet de règlement numéro 711-10 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu **le 27 mai 2019 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le Maire et le directeur des Services juridiques et Greffier, expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

Apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment de 4 étages et plus à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville

Secteur visé / zones concernées

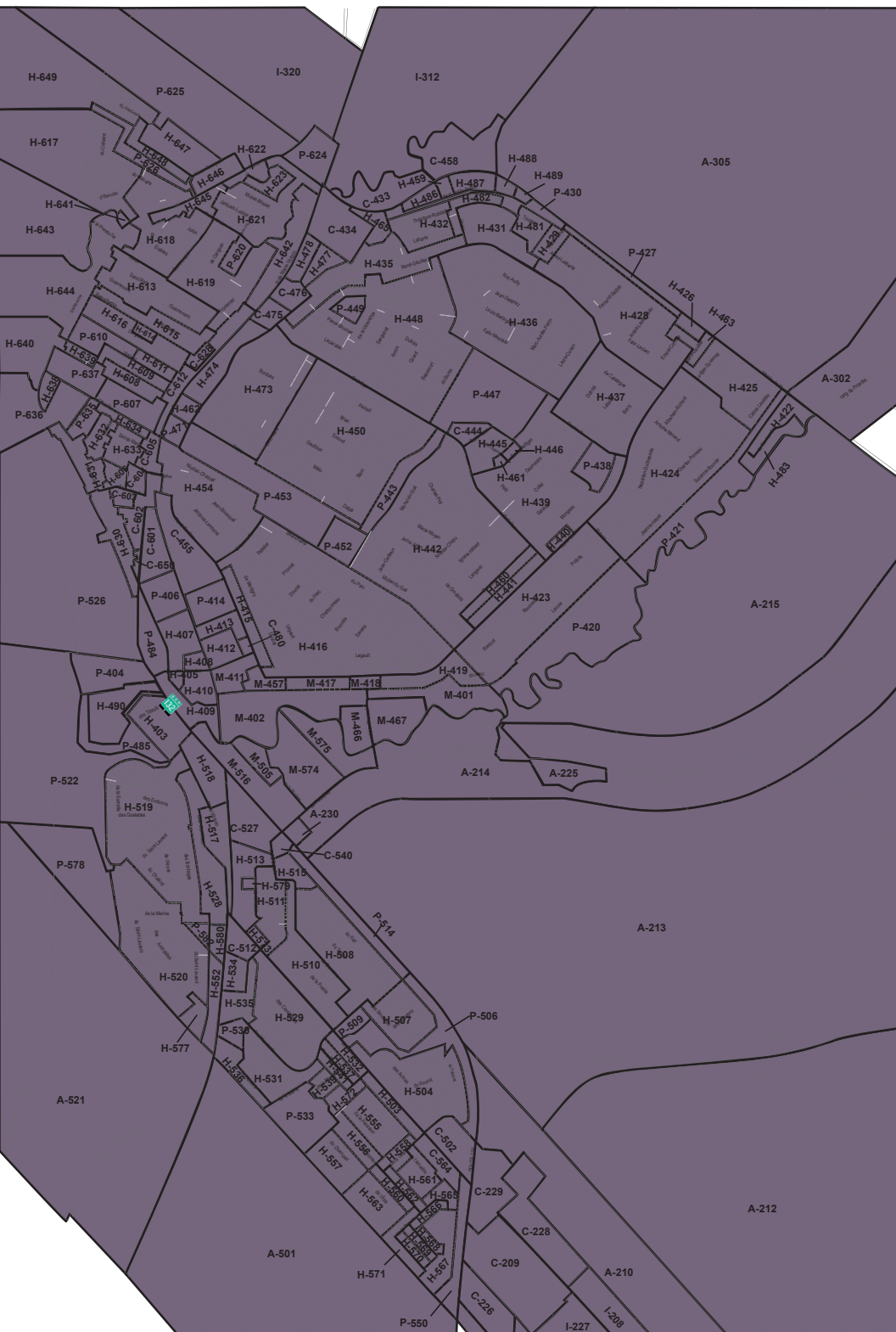
Toutes les zones du territoire


L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la ville à <http://www.ville.varennes.qc.ca/citoyens/avispublic>.

4. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 13 mai 2019.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA




VARENNES
Règlement sur les permis et certificats
711-10

	zones concernées
	zones contiguës

Mai 2019